

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-10

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES RD 926 et RD 813 / RD 30 DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les carrefours giratoires RD 926 / RD 20 et RD 813 / RD 30.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 24 novembre, 1er et 15 décembre 2008 et le 5 janvier 2009 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux ci-joints.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 60%, valeur technique 30 %, et délai d'exécution 10 % pour le carrefour RD 926/RD 20 et prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 % pour le carrefour RD 813/RD 30.

RD 926 – Rampes de Caylus (4ème phase carrefour RD 926 / RD 20) Eclairage public- CAYLUS

Montant : 38 486,65 € HT
Délai d'exécution : 10 jours
Attributaire : Société ETDE (82)

RD 813 / RD 30 – PR 58+880 – Aménagement de carrefour – LAMAGISTERE Lot 1 voirie – Lot 2 éclairage public

Lot 1 – Voirie
Montant : 479 697,60 € HT
Délai d'exécution : 16 semaines
Attributaire : Société EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

Lot 2 – Eclairage public
Montant : 27 653,56 € HT
Délai d'exécution : 2 semaines
Attributaire : Société SPIE (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

. l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 926 / RD 20 et RD 813 / RD 30. avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus,

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-10

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 926 et RD 813 / RD 30
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 24 novembre 2008, 1er décembre 2008, 15 décembre 2008 et 5 janvier 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 926 / RD 20 et RD 813 / RD 30. avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 926 – Rampes de Caylus (4ème phase carrefour RD 926 / RD 20) Eclairage public- CAYLUS

Montant : 38 486,65 € HT

Délai d'exécution : 10 jours

Attributaire : Société ETDE (82)

RD 813 / RD 30 – PR 58+880 – Aménagement de carrefour – LAMAGISTERE
Lot 1 voirie – Lot 2 éclairage public

Lot 1 – Voirie

Montant : 479 697,60 € HT

Délai d'exécution : 16 semaines

Attributaire : Société EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

Lot 2 – Eclairage public

Montant : 27 653,56 € HT

Délai d'exécution : 2 semaines

Attributaire : Société SPIE (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,